



# Règlement de l'appel à candidature 4<sup>ème</sup> Festival Sologne Nature Image Salbris (41)



**Du vendredi 13 au dimanche 15 septembre 2024**

***Candidature à déposer au plus tard le 1er février 2024***

## **Article 1 – Thème**

Organisé par l'association 'Festival Sologne Nature Image' en partenariat avec la Ville de Salbris et l'Office de Tourisme de Sologne, ce Festival est ouvert à tout le monde sur le thème de la Nature.

Pour être sélectionnés, les photographes doivent envoyer trois photos significatives de leur présentation lors du festival, avant le 1<sup>er</sup> février 2024. Chaque photographe devra préciser sa photo « phare » parmi les 3 envoyées.

Les photographies doivent être impérativement de bonne qualité numérique.

Suite à cette sélection, les organisateurs éditeront les photos « phare » retenues sur support dibond - dilite 3 mm de 120 x 80 cm.

Ces reproductions seront aménagées et exposées en extérieur pendant tout le festival, par les organisateurs.

Les auteurs devront fournir le texte choisi qui sera en bas de la photo.

Leurs noms seront aussi mentionnés.

Les images sélectionnées ont vocation à être exposées sur la commune de Salbris.

Parmi toutes les candidatures, un jury désignera un lauréat qui exposera à l'Office de Tourisme de Sologne, durant un mois et demi (du 15 septembre au 2 novembre 2024). De plus, la photo retenue servira pour la confection de l'affiche du Festival 2024.

## **Article 2 – Qui peut participer ?**

Ce festival est ouvert à tous les photographes amateurs et professionnels.

## **Article 3– Comment participer ?**

Les personnes souhaitant participer doivent compléter et renvoyer le bulletin d'inscription ci-dessous, accompagné d'un chèque de 50 €, à l'ordre du « Festival Sologne Nature Image », (Philippe Debré, 17 rue Paul Besnard, 41 300 Salbris), ou d'un virement\* de 50 €.

La participation au Festival permettra aux photographes retenus de récupérer leur photo grand format, le dimanche soir.

Ce bulletin dûment complété sera à adresser accompagné des 3 photographies choisies en haute définition et de leurs descriptifs ainsi que d'un texte explicatif sur le travail photographique du candidat, avant le 1<sup>er</sup> février 2024, à l'adresse suivante : [festival\\_sologne\\_nature\\_image@yahoo.com](mailto:festival_sologne_nature_image@yahoo.com) (par Wetransfer).

Les demandes de renseignements (techniques ou pratiques) se feront à cette même adresse.

**ATTENTION :** Pour les photos étant destinées à être exposées en grand format, les fichiers envoyés devront être de bonne qualité (120 x 80 cm) de format JPEG et/ou TIF et de résolution 300 dpi minimum.

Les photographies déposées ou reçues après la date de clôture ne seront plus acceptées.

Les organisateurs prendront le plus grand soin des images qui leur seront confiées.

Les artistes sélectionnés ou non seront contactés avant le 1<sup>er</sup> mars 2024.

Tout photographe non retenu sera remboursé.

#### **Article 4 - Engagements des participants, de la Ville de Salbris, de l'association 'Festival Sologne Nature Image' et son partenaire : l'Office de Tourisme de Sologne**

##### **Les participants s'engagent :**

A être en possession des droits liés aux images présentées et de l'accord des personnes photographiées. En cas de contestation, quelle qu'en soit la nature, seule la responsabilité des participants pourra être engagée. Toutes les œuvres présentées seront libres de droit dans le cadre de l'exposition et de tous les supports de communication de ce festival de la photographie. Les œuvres devront correspondre au thème. Le choix des espaces où elles seront exposées dépendra uniquement de l'association « Festival Sologne Nature Image ».

- à être présents lors du vernissage et des rencontres liées à leurs travaux.
- à répondre présent à toutes demandes d'interview auprès de tous médias concernant le festival.
- à citer le " Festival Sologne Nature Image" dans leur support de communication lié aux photographies sélectionnées.
- à installer l'espace dédié, le vendredi 13 septembre pour 10 heures et à démonter à partir du dimanche 15 septembre à 18 heures.
- à se déclarer (activité déclarée : n° de Siret obligatoire) pour toute vente d'œuvre pendant le festival.
- à autoriser la ville de Salbris à présenter et reproduire la ou les photo(s) dans le seul cadre de la promotion du Festival : journal municipal, site internet, affiches et dépliants, presse, réseaux sociaux, vidéo.  
Il accepte le partage de ces visuels pour des supports de communication du Festival, et seulement du Festival, avec les partenaires. Toute autre utilisation devra faire l'objet d'un accord préalable de l'auteur.

##### **L'association 'Festival Sologne Nature Image' et la ville de Salbris s'engagent:**

- D'attribuer à chaque photographe sélectionné un espace de 6 m linéaire pendant tout le festival : du vendredi 13 septembre 2023 à 10 heures au dimanche 15 septembre 2023 à 18 heures.
- D'installer, dans la ville, pendant toute la durée du festival, la photographie choisie par chaque photographe.
- D'organiser un vernissage le vendredi 13 septembre à 19 heures 30.
- Les organisateurs s'engagent à ce que les photographies soient exposées tout au long du festival dans les espaces d'exposition visibles par le plus grand nombre.

##### **L'Office du Tourisme de Sologne s'engage :**

- A accueillir l'exposition du lauréat du Jury 2024, pendant un mois et demi (du 15 septembre au 2 novembre 2024), à la suite du Festival, à la galerie Maurice Genevoix dans les locaux de l'Office de Tourisme de Sologne.

#### **Article 5 – Jury**

Le jury peut être composé de 5 membres minimum issus de la ville de Salbris, du monde associatif, de la presse, de professionnels de la photographie et amateurs éclairés.

Les œuvres sélectionnées devront correspondre au thème du festival (la Nature) et à leurs capacités à être présentées au public, jeune et moins jeune, ce festival s'adressant à tous les publics.

Le jury sera en charge de la sélection des artistes invités lors du festival.

#### **Article 6 – Retour des documents**

L'association « Festival Sologne Nature Image » ne prend pas en charge le retour des œuvres.

**\* ASSOC. FESTIVAL SOLOGNE NATURE IMAGE**

**IBAN : FR76 1440 6025 1090 0205 9366 002    Code BIC : AGRIFRPP844**

Pour plus d'information, vous pouvez contacter : [festival\\_sologne\\_nature\\_image@yahoo.com](mailto:festival_sologne_nature_image@yahoo.com)

# BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer **avant le 1<sup>er</sup> février 2024**, à  
Philippe Debré, 17 rue Paul Besnard, 41 300 Salbris  
accompagné d'un chèque de 50 €,  
à l'ordre du « Festival Sologne Nature Image » ou d'un virement bancaire  
et/ou  
à envoyer avec les 3 photos par mail via wetransfer,  
à [festival\\_sologne\\_nature\\_image@yahoo.com](mailto:festival_sologne_nature_image@yahoo.com)

Nom.....

Prénom.....

Date de naissance.....

Adresse.....

Téléphone.....

Mail.....

N° de Siret en cas de vente.....

Texte de présentation de la photographie choisie : .....

Texte de présentation du photographe : .....

Nombre et dimensions des photos pour le festival : .....

\* ASSOC. FESTIVAL SOLOGNE NATURE IMAGE  
IBAN : FR76 1440 6025 1090 0205 9366 002 Code BIC : AGRIFRPP844